

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 26.10.2017

numéro d'identification: R102-FR-03

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

DEGESCH STRIP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

biocides

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Detia Freyberg GmbH
Rue: Dr.-Werner-Freyberg-Straße 11
Lieu: D-69514 Laudenbach
Téléphone: +49-6201-708-0
e-mail: sicherheitsdatenblaetter@Detia-Freyberg.de
Téléfax: +49-6201-708-427

1.4. Numéro d'appel d'urgence: number ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59

Information supplémentaire

Autorisation n°: FR-2017-0006

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Substance ou mélange qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables: Water-react. 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 2

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Mentions de danger:

Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

Mortel en cas d'ingestion.

Mortel par contact cutané.

Mortel par inhalation.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

développée avec l'humidité, la phosphine gazeuse

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H330 Mortel par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 26.10.2017

numéro d'identification: R102-FR-03

Page 2 de 10

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser CO₂, sable, poudre d'extinction pour l'extinction.
 P402+P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
 P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 P232 Protéger de l'humidité.
 P223 Éviter tout contact avec l'eau.
 P501 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
 P405 Garder sous clef.
 P335 Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH029 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
 EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
 EUH070 Toxique par contact oculaire.

2.3. Autres dangers

Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables: phosphine développée avec l'humidité, la phosphine gazeuse

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|--|--------------|----------|----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | | | |
| 12057-74-8 | phosphure de magnésium; diphosphure de trimagnésium | | | 56 % |
| | 235-023-7 | 015-005-00-3 | | |
| | Water-react. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 1, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 100); H260 H300 H311 H330 H400 EUH029 EUH032 | | | |
| 7803-51-2 | phosphine | | | - % |
| | 232-260-8 | 015-181-00-1 | | |
| | Flam. Gas 1, Acute Tox. 2, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1; H220 H330 H314 H400 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Appeler immédiatement un médecin. Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

Après inhalation

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin. Symptômes: Vomissement, Maux de tête, Troubles

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 26.10.2017

numéro d'identification: R102-FR-03

Page 3 de 10

respiratoires, Vertiges. Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Appeler immédiatement un médecin. Disposer de méthylprednisolon (doit être administré par un médecin) et des produits pour traitement acut selon l'exposition aux gaz brûlés (par exemple du beclométason en vaporisateur, du dexaméthason en vaporisateur).

Après contact avec la peau

Brosser la poudre résiduelle et seulement après avoir lavé avec de l'eau. Changer les vêtements imprégnés. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

Enlever les résidus du produit avec du coton non-ductueux; rincer avec beaucoup d'eau et mettre des gouttes de collyres liquides, lorsque toute trace de poudre résiduelle a disparu.

Après ingestion

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, vertiges, difficulté à respirer l'anxiété et les nausées

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Disposer de méthylprednisolon (doit être administré par un médecin) et des produits pour traitement acut selon l'exposition aux gaz brûlés (par exemple du beclométason en vaporisateur, du dexaméthason en vaporisateur). En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin. Premiers secours: Méthylprednisolon, Ventolair®

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone (CO₂).; Sable; Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Risque d'autoinflammation.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Ne jamais rajouter d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Danger d'explosion. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Colmater les bouches de canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'état sec avec précaution. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Evacuer les matériaux contaminés en tant

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 26.10.2017

numéro d'identification: R102-FR-03

Page 4 de 10

que déchets conformément au point 13. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux. Envoyer dans des récipients appropriés pour l'élimination. Éviter la formation de poussière. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec eau. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter la formation de poussière.

Préventions des incendies et explosion

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart de: Eau. Acide

Information supplémentaire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Tenir à l'écart de: Eau, Acide

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de acides. Tenir à l'écart de: Eau.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Acide. Eau

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytopharmaceutiques, biocides

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|-----------|---------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 7803-51-2 | Hydrogène phosphoré | 0,1 | 0,14 | | VME (8 h) | |
| | | 0,2 | 0,28 | | VLE (15 min) | |

Conseils supplémentaires

Seuil de l'odeur de phosphore d'hydrogène: 0,02 demander jusqu'à 3 ppm selon la sensibilité TRGS 402e

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 26.10.2017

numéro d'identification: R102-FR-03

Page 5 de 10

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection à la norme EN 166:2001

Protection des mains

gants de protection appropriés. ZBNitril et Gants de latex (NQA 1,5) testés en fonction de l'UE-374-3-2 et EU374

Protection de la peau

des vêtements protecteurs appropriés selon BGR 189 (HGB: «Règles pour l'utilisation de vêtements de protection»)

Protection respiratoire

Respirateur en conformité avec la norme DIN EN 141, type B, de couleur grise

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir la section 6 et 7

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide. développée avec l'humidité, la phosphine gazeuse
Couleur: gris.papier:orange
Odeur: d'ail

Testé selon la méthode

pH-Valeur: -

Modification d'état

Point de fusion: > 500(Phosphine) °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Test non nécessaire.
Point de sublimation: Test non nécessaire.
Point de ramollissement: Aucune donnée disponible
Point d'écoulement: Aucune donnée disponible
Point d'éclair: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: Aucune donnée disponible
gaz: Aucune donnée disponible

Dangers d'explosion

Cette information n'est pas disponible.

Limite inférieure d'explosivité: 1,8
Limite supérieure d'explosivité: Aucune donnée disponible
Température d'inflammation: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

solide: Aucune donnée disponible
gaz: Aucune donnée disponible

Pression de vapeur: 34,6 hPa
(à 20 °C)

Densité: 1,47 (Phosphine) g/cm³
Hydrosolubilité: Test non nécessaire.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 26.10.2017

numéro d'identification: R102-FR-03

Page 6 de 10

| | |
|--------------------------------|--------------------------|
| Viscosité dynamique: | non applicable |
| Viscosité cinématique: | non applicable |
| Durée d'écoulement: | non applicable |
| Densité de vapeur: | non applicable |
| Taux d'évaporation: | non applicable |
| Test de séparation de solvant: | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables. Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

10.2. Stabilité chimique

Manipuler sous gaz inerte. Protéger de l'humidité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

réagit avec l'humidité atmosphérique pour former de phosphine hautement toxiques. le développement incontrôlé du phosphure d'hydrogène peut provoquer des incendies. Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

10.4. Conditions à éviter

voir point 7

10.5. Matières incompatibles

Protéger contre: humidité. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. Tenir à l'écart de: Matériau, riche en oxygène, comburant. Tenir à l'écart de: Acide. Réagit violemment au contact de l'eau en dégageant des gaz extrêmement inflammables. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le phosphure d'hydrogène, le pentoxyde de phosphore, l'acide phosphorique, voir également la section 5.3

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Très toxique. Toxicité aiguë, par voie orale. Toxicité aiguë, par inhalation. Toxicité aiguë, dermique.

| N° CAS | Substance | | | |
|------------|---|----------------|--------|--------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source |
| 12057-74-8 | phosphure de magnésium; diphosphure de trimagnésium | | | |
| | par voie orale | ATE 5 mg/kg | | |
| | dermique | ATE 300 mg/kg | | |
| | par inhalation vapeur | ATE 0,05 mg/l | | |
| | par inhalation aérosol | ATE 0,005 mg/l | | |
| 7803-51-2 | phosphine | | | |
| | par inhalation vapeur | ATE 0,5 mg/l | | |
| | par inhalation aérosol | ATE 0,05 mg/l | | |

Irritation et corrosivité

Préparation non contrôlée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 26.10.2017

numéro d'identification: R102-FR-03

Page 7 de 10

Effets sensibilisants

non sensibilisant.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

D'après les données disponibles, la matière ne remplit pas les critères des substances CMR de la catégorie 1 et 2 établies selon 67/548/CEE.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune information disponible.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Se décompose au contact de l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

log Pow = 0.9 of PH3, Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit se décompose spontanément dans l'eau. Les données écologiques ne décrivent ainsi que l'effet des produits de décomposition.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

aucune/aucun

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code des déchets produit: 061301, Ne pas utiliser d'eau.

L'élimination des matières dégazées se fera en observant la réglementation en vigueur (N/ du code déchets : 060316

emballages vides mais non nettoyés : Rincer à l'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

061301 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets des procédés de la chimie minérale non spécifiés ailleurs; produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 26.10.2017

numéro d'identification: R102-FR-03

Page 8 de 10

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

| | |
|--|------------------------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN2011 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | PHOSPHURE DE MAGNÉSIUM |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 4.3+6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | I |
| Étiquettes: | 4.3+6.1 |



| | |
|---|-----|
| Code de classement: | WT2 |
| Quantité limitée (LQ): | 0 |
| Catégorie de transport: | 1 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | E |

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Quantité limitée: E0

Expédition par courrier: Interdit. Tableau d'avertissement à partir de 20 kg net

Transport fluvial (ADN)

| | |
|--|------------------------|
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | PHOSPHURE DE MAGNÉSIUM |
|--|------------------------|

Transport maritime (IMDG)

| | |
|--|---------------------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN2011 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | MAGNESIUM PHOSPHIDE |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 4.3+6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | I |
| Étiquettes: | 4.3+6.1 |



| | |
|-------------------------|----------|
| Dispositions spéciales: | - |
| Quantité limitée (LQ): | 0 |
| EmS: | F-G, S-N |

Autres informations utiles (Transport maritime)

Quantité limitée: E0

Transport aérien (ICAO)

| | |
|--|---------------------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN2011 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | MAGNESIUM PHOSPHIDE |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 4.3+6.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | I |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 26.10.2017

numéro d'identification: R102-FR-03

Page 9 de 10

Étiquettes:

4.3+6.1



| | | |
|--|-----------|-----------|
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | Forbidden | |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | | Forbidden |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | | Forbidden |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo): | | 487 |
| IATA-Quantité maximale (cargo): | | 15 kg |

Autres informations utiles (Transport aérien)

Quantité limitée: E0
Passenger-LQ: Forbidden
Cargo Aircraft only

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: oui



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Expédition par courrier: Interdit. Tableau d'avertissement à partir de 20 kg net

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

-

Information supplémentaire

Expédition par courrier: Interdit. Tableau d'avertissement à partir de 20 kg net

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|--------|---|
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H260 | Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément. |
| H300 | Mortel en cas d'ingestion. |
| H310 | Mortel par contact cutané. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| EUH029 | Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques. |
| EUH032 | Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. |
| EUH070 | Toxique par contact oculaire. |



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DEGESCH STRIP

Date d'impression: 26.10.2017

numéro d'identification: R102-FR-03

Page 10 de 10

Utilisations identifiées

| N° | Court titre | SU main | SU | PC | PROC | ERC | AC | Spécification |
|----|---------------------|---------|----|----|------|-----|----|---------------|
| 1 | Pflanzenhilfsmittel | - | - | - | - | - | - | 6 |

SU main: Groupes d'utilisateurs principaux

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)